

Sandweiler, le 28 avril 2017

CONVOCAION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Collège des Bourgmestre et Echevins prie les membres du Conseil Communal, en vertu de l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, d'assister à une réunion du Conseil Communal, qui aura lieu dans la mairie à Sandweiler, **le jeudi 4 mai 2017 à 16h00.**

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Informations du collège des bourgmestre et échevins
2. Présentation du concept de la gestion des déchets communaux pour la commune de Sandweiler
3. Modification du règlement-taxe concernant le cimetière à Sandweiler
4. Fixation d'une taxe pour les entreprises artisanales, commerciales, gastronomiques, agricoles et prestations de services, des associations, des services communaux, des établissements publics ainsi que des services de l'Etat ayant acquis un droit d'utilisation du centre de recyclage de Munsbach sous forme d'une carte d'accès
5. Convention 2017 – Maison des jeunes
6. Syndicat SIDEST - Demande d'adhésion des communes de Frisange et Manternach
7. UGDA - Organisation scolaire 2017/2018
8. Approbation de l'acte notarié 2017/0681
9. Vote d'un crédit supplémentaire – Remplacement de la chaudière dans la maison 10, rue d'Itzig à Sandweiler
10. Résiliation de la convention de location avec l'association Syrdall Heem Asbl
11. Règlement de circulation
12. Classement en monument national du grand hangar pour avions à l'aéroport de Luxembourg-Findel
13. Décision de principe pour un bail d'emphytéose avec la société Tracol S.A.
14. Validation de la couche des terrains constructibles non bâtis (« Baulücken ») sur le site Geoportail de l'Administration du Cadastre et de la Topographie et élaboration d'une stratégie pour mobiliser lesdits terrains
15. Questions des conseillers et du public

Séance non publique

16. Demande de démission d'un fonctionnaire communal
17. Prime de chef d'équipe pour un salarié à tâche manuelle

Les documents y afférents sont à la disposition des conseillers communaux au secrétariat communal.

**Pour le Collège des Bourgmestre et Échevins,
Le Bourgmestre, Le Secrétaire,**

